



## FONCTION PUBLIQUE

### GAGNER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Dans le cadre de la négociation ouverte le 10 septembre, une première réunion technique s'est déroulée le 2 octobre à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique sur la base d'un premier pré projet d'accord adressé le 21 septembre aux organisations syndicales.

**Pour la CGT, le compte n'y est pas!** La CGT a porté à nouveau ses propositions pour une égalité « réelle » lors de cette réunion. La DGAFP doit améliorer sa copie dans une version « améliorée » du projet d'accord qui nous est promise en amont de la réunion du 15 octobre...



### Un calendrier au pas de charge peu propice à la négociation :

Le 15 octobre 17h : réunion présidée par Olivier Dussopt

Le 24 octobre 17h : réunion conclusive

Le 26 novembre : signature de l'accord

### La démarche CGT

Pour une véritable négociation, il est **impératif que le gouvernement modifie son calendrier**. Nous ne sommes pas dupes de sa volonté d'affichage avec une signature au lendemain de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes...

Pour la CGT, il est impératif que le **protocole de 2013 soit renforcé et non enterré** et que l'égalité femmes hommes soit **intégrée dans tous les travaux** menés par le gouvernement !

La CGT exige des données, des **objectifs chiffrés** et des **budgets dédiés** pour l'ensemble des catégories d'agent.e.s !

La CGT revendique la prise en compte de toutes les causes d'écart de rémunération et pas exclusivement ceux « inexplicables » qui doivent également être réparés par des mesures de « compensation ».

La CGT exige l'application de la loi et de la norme 100 de l'OIT « **un salaire égal pour un travail à valeur égale** ». La revalorisation des **métiers et filières à prédominance féminine** est un axe fondamental qui doit absolument faire partie de l'accord !



### « Peut mieux faire » pour:

- Des mesures concrètes, contraignantes et des sanctions pour les employeurs publics qui ne les appliquent pas
- Un texte volontariste

### « Des sujets absents à intégrer dans l'accord » :

- Des études de cohorte pour identifier les inégalités
- La revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine

- Le renforcement du rôle des instances représentative

- La prise en compte de la précarité, de la pénibilité, ainsi que de l'organisation et temps de travail

- Des mesures d'action sociale

- Des garanties et nouveaux droits pour la co-parentalité

- Le traitement des inégalités envers les retraité.e.s

**Les organisations syndicales se réuniront en intersyndicale le 11 octobre 2018**